

MVUKIYEHE Vénuste
Préfecture Gisenyi
Commune Rwerere
c/o Compte n° 90592
B.K. GISENYI

Gisenyi, le 14 mars 1989

30 MARS 1989

FACTURE

Le Gouvernement de la République
Rwandaise; Ministère de la Défense Nationale; Armée
Rwandaise; Camp Militaire Ruhengeri; doit à Monsieur
MVUKIYEHE Vénuste la somme de QUINZE MILLE CENT SOIXANTE
ET UN FRANCS RWANDAIS (15.161 Frw) pour avoir fourni
1.147 Kgs de choux à raison de 11 Frw le kilo et 106 Kgs
de poireaux à raison de 24 Frw le kilo conformément à
la lettre de commande n° 220/Bud.07.09/MP.594 du
6 janvier 1989 du Ministère des Finances et de l'Economie
suivant les bordereaux d'expédition en annexe.

Soit : 1.147 Kgs de choux x 11 = 12.617 Frw ✓
106 Kgs de poireaux x 24 = 2.544 Frw ✓

Total = 15.161 Frw

Caution = $\frac{15.161 \times 5}{100}$ = 758 Frw

Net à payer = 15.161 Frw - 758 Frw = 14.403 Frw

O.P. 693 du 17-4-89
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
QUINZE MILLE CENT SOIXANTE ET UN FRANCS RWANDAIS
(15.161 Frw).

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 29 MARS 1989

Le Fournisseur

Pour réception conforme
Kigali, le 18 MARS 1989

Major
GISENYI

MVUKIYEHE Vénuste.

RWANDA
Fr. 15161

10.89
Pour vérification et approbation d'imputation à charge du 19.102.02.02-18
Engagement n° 054 du 21/02/89
Le Comptable des Finances

Commandant KAVIRIRA Cyprien
Officier du Service de Contrôle
Ministère de la Défense Nationale

BORDÉREAU D'EXPÉDITION

N° 01/89

RUT le 27/01 19 89

Expéditeur : MUKIYEHU VEMUKU

Destinataire : Camp Militaire RUT

Nombre	Libellé	Poids
	legume (choux vuf)	200kg
	DEUX CENT kilos	
	TEMOINS	
	SOT NSHIMIRIMANA	Signature
	epl Bizimungu	Signature
	epl MURZERWA	Signature

Expéditeur:

Enlevé par

Reçu les marchandises

Camion : 661828

en bon état,

Chauffeur:

Le Destinataire.

MUKIYEHU
~~Signature~~

MURZERWA
~~Signature~~
Commandant
(Camp)

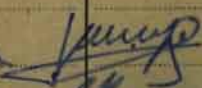



ORDRE DE EXPEDITION

N° 02/89

RUA le 10/04 19 89

Expéditeur : MUKIYENE Venance

Destinataire : Camp Militaire RUA

Nombre	Libellé	Poids
	legume (choux)	319 kg
	TROIS CENT DIX NEUF KILOS	
	TEMOINS	
	Sgt MUYAGATANGA	
	Sgt NEMIMYIMANA	
	epi MWIZERWA	
	epi BIZIMUNGU	

Expéditeur:

Enlevé par

Reçu les marchandises

Camion : GDA

en bon état,

Chauffeur: MUYAGATANGA

Le Destinataire,



MUYAGATANGA
MUYAGATANGA
MUYAGATANGA

ORDRE DE EXPEDITION

N° 03/89

RUN le 17/02/ 19 89

Expéditeur :

MUUKIYEHE Venue de

Destinataire :

camp Militaire RUN

Nombre	Libellé	Poids
	depune (choux)	319 KG
	TROIS CENT DIX NEUF KILOS	
	TEMOINS	
	Edt MUNYAGATANGA	Yump
	SGT NSHIMIYIMANA	Mwye
	Cpl BILIMUNGU	Mwye

Expéditeur:

Enlevé par

Reçu les marchandises

Camion: GR1878

en bon état,

Chauffeur: MUUKIYEHE

Le Destinataire,

~~Yump~~



ORDREAU D'EXPEDITION

N° 05/89




RUH le 27/02 19 89

Expéditeur :

MUNGIYENS Venuki

Destinataire :

Camp Militaire RUH

Nombre	Libellé	Poids
	legume (choux)	105kg
	CENT SIX KILOS	
	TEMOINS	
	Cdt MUNYAGATANGU	
	SGT NSHIMIYIMANA	
	Cpl RIZMUNGU	

Expéditeur:

Enlevé par

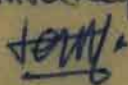
Reçu les marchandises

Camion : GS 1878

en bon état,

Chauffeur: Mungiyens Venuki

Le Destinataire,





BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 06/89

RUT le 03/03/ 19 89

Expéditeur :

MUKIYENE Venuste

Destinataire :

camp Militaire RUT

Nombre	Libellé	Poids
	legume (choux)	203 Kgr
	DEUX CENT TROIS Kilos	
TEMOINS		
	Cdt MUYAGATANGA	<i>[Signature]</i>
	SGT NSHIMIYIMANA	<i>[Signature]</i>
	Cpt BIZIMUNGU	<i>[Signature]</i>

Expéditeur:

Enlevé par

Reçu les marchandises

Camion : GB 1873

en bon état.

Chauffeur: Mukiyeha

Le Destinataire,

[Signature]



BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 04189

RUT le 14/02 19 89

Expéditeur :

MUKIYENE venant

Destinataire :

camp Militaire RUT

Nombre	Libellé	Poids
	poirreau	106 kg
	CENT SIX kilos	
	TEMBOINS	
	e/c MUYAGATANGA	<i>[Signature]</i>
	SGT NSHIMIYIMANA	<i>[Signature]</i>
	e/c BIZUMUNGU	<i>[Signature]</i>

Expéditeur :

Enlevé par

Reçu les marchandises

Camion : GR 1878

en bon état,

Chauffeur : MUKIYENE

Le Destinataire

[Signature]

[Circular Stamp: BUREAU DE LA POSTE MILITAIRE - RUT]
[Signature]
 8784

Kigali, le 6 Janvier 1989

✓ N° 220...../BUD.07.09/MP.594

Monsieur MVUKIYEMU Vénuste
Commune RWERERE
Préfecture GISENYI

Objet: Fourniture de légumes
verts destinés aux
services publics durant
l'année 1989.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du 1er Décembre 1988 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de 12.901 Kgs de poireaux, 11.390 Kgs de Carottes et de 37.567 Kgs de Choux destinés à l'entretien des services publics durant l'année 1989 au montant global de UN MILLION CENT HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE NEUF FRANCS RWANDAIS (1.108.859 FRW) soit aux prix unitaires indiqués ci-après, rendu destination.

Article	: Services à	: Quantité annuelle	: P. Unitaire
	: ravitailler	:	:
Poireaux	: CI BUGESERA	: 9.103	: 27
	: Camp RULIENCERI	: 3.798	: 24
Choux	: CI BUGESERA	: 18.263	: 14
	: Camp RULIENCERI	: 7.652	: 11
	: EGEMA	: 5.580	: 11
	: Camp GISENYI	: 3.630	: 10
	: Gpt RULIENCERI	: 2.442	: 11
Carottes	: CI BUGESERA	: 11.390	: 27

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les services consommateurs intéressés.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.599 du 23 novembre 1988, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée des produits à fournir au moment de leur réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

.../...

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenus vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivant les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

Il est porté à votre bonne attention que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans être préalablement en possession de bons de commande visés par l'Inspection Générale des Finances.

Le paiement se fera sur présentation d'une facture en cinq exemplaires à remettre au Gestionnaire des Crédits du Service destinataire de la marchandise faisant objet de la facturation.

Cette facturation devra porter de manière apparente la mention "Marché n° 220/BUD.07.09/MP.594 du... 5. Janvier 1988" et sera signée par vous sous la formule suivante: "Certifié sincère et véritable et arrêtée à la somme de francs rwandais" (montant en toutes lettres).

La quantité inscrite sur le bon de commande ou sur la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition indiquant clairement les quantités facturées. Ces bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de réception susdite.

En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après :

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n° 3232/BUD.07.09/MP.539 du 23 novembre 1988;
- 3° Votre offre du 1. décembre 1988.....
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
KIGALI.-
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise
KIGALI.-
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale
KIGALI.-
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général du Budget
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général des Impôts
KIGALI.-
- Monsieur le Chef du Bureau "Appro-Gestion" au Ministère de la Défense Nationale
KIGALI.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,
Vincent RULIMANYA.-

P.O. Gaëtan RWABUKUMBA
Secrétaire Général

